



Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat

Nouvelle-Calédonie

# CAP

## Maintenance des véhicules option A voitures

Une  
formation

Certificat d'aptitude professionnelle, par apprentissage

### Programme

#### Matières technologiques et professionnelles :

- ❖ Pratique professionnelle
- ❖ Technologie
- ❖ Dessin technique
- ❖ Prévention Santé Environnement

#### Matières générales :

- ❖ Français
- ❖ Histoire-Géographie et Instruction Civique
- ❖ Mathématiques
- ❖ Physique-Chimie
- ❖ Education Physique et Sportive

### Validation du diplôme

La formation est validée par le diplôme de l'Éducation Nationale.

L'examen se déroule sous forme d'épreuves ponctuelles (examen final)

- ❖ Matières générales (écrites et orales)
- ❖ Matières professionnelles (écrites et pratiques)



100%  
de réussite  
en 2017

### Rythme de l'alternance

La formation est dispensée au Centre de formation de l'artisanat situé à Nouville par une équipe pédagogique et en entreprise par le Maître d'apprentissage.

Rythme de l'alternance correspond à : **3 semaines en entreprise et 1 semaine de cours au CFA.**  
Le calendrier prévoit 11 semaines et 3 jours de cours par an.

Nombres d'heures de cours prévues sur les 2 années : 906 heures

### Conditions d'admission

- **Avoir au minimum 16 ans**
- Retrait et dépôt des dossiers d'inscription au POINT Apprentissage (de septembre à avril N+1)
- Réunion d'information collective
- **Recherche d'un Maître d'apprentissage**
- Tests de positionnement : Évaluation écrite (français, mathématiques)
- Entretien de motivation avec un conseiller du CFA
- **Signature du contrat d'apprentissage**
- Rentrée au CFA en mars

**POUR S'INSCRIRE**

se présenter au  
POINT Apprentissage  
muni d'une pièce d'identité



14 Rue de Verdun – NOUMÉA

Téléphone : 24 69 49

[contact@apprentissage.nc](mailto:contact@apprentissage.nc)

ACCUEIL DU PUBLIC DU LUNDI AU JEUDI  
DE 8H À 16H

[www.apprentissage.nc](http://www.apprentissage.nc)



Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat

Nouvelle-Calédonie

# MÉCANICIEN AUTO

par apprentissage

Un métier

Code ROME : I1604

Le mécanicien est un professionnel qualifié. Il exerce son métier dans les ateliers des concessionnaires et des agents de marque, les ateliers d'intervention rapide, les garages de toutes marques, les parcs d'entretien des flottes d'entreprises. Il apprend à évaluer et organiser son poste de travail, commander les pièces nécessaires à une intervention, démonter et remonter des mécanismes, effectuer des opérations d'entretien courant. Il effectue des réglages mécaniques, assure la maintenance des véhicules appartenant à des particuliers, à des parcs ou à des flottes d'entreprise.



## Missions

**EFFECTUER LES CONTRÔLES DÉFINIS PAR LA PROCÉDURE :** Effectuer tous les contrôles et signaler les anomalies.

**REPLACER LES SOUS-ENSEMBLES, LES ÉLÉMENTS, LES PRODUITS ET AJUSTER LES NIVEAUX**

**EFFECTUER LA MISE À JOUR DES INDICATEURS DE MAINTENANCE (DOCUMENT DE SUIVI DU VÉHICULE)**

**CONSTATER UN DYSFONCTIONNEMENT, UNE ANOMALIE :** Réaliser les tests, essais et manipulations

**IDENTIFIER LES SOUS-ENSEMBLES, LES ÉLÉMENTS DÉFECTUEUX :** Effectuer les mesures et contrôles liés au dysfonctionnement

**EFFECTUER DES RÉGLAGES**

**APPROVISIONNER LES SOUS-ENSEMBLES, LES ÉLÉMENTS, LES PRODUITS, ÉQUIPEMENTS ET OUTILLAGES**

**COMPLÉTER L'ORDRE DE RÉPARATION**

## Profil requis

**Habile :** la manipulation des outils demande adresse et minutie.

**Avoir le sens de l'observation :** les pannes ne sont pas toujours évidentes à détecter. Rigueur et connaissances en électronique sont indispensables.

**Responsable :** être garant des réparations effectuées car la sécurité des conducteurs en dépend. Il doit avoir une bonne conscience professionnelle.

**Autonome :** être capable de prendre des décisions car il travaille souvent seul.

## Statut de l'apprenti

- ❖ Salarié en contrat d'apprentissage ou en contrat de qualification
- ❖ Rémunéré par l'employeur suivant le barème en vigueur
- ❖ Salaire totalement exonéré des charges patronales : couverture sociale CAFAT prise en charge par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.



CENTRE DE  
FORMATION DE  
L'ARTISANAT

1, rue Juliette Bernard, Nouville – Nouméa

Téléphone : 25 97 40 - Fax : 25 97 41

Email : [formation@cma.nc](mailto:formation@cma.nc)

[www.cma.nc](http://www.cma.nc)